

Bases pour l'élaboration des projets de structures porteuses – Rectificatif C1 à la norme SIA 260:2013

SIA 260-C1:2020

Le présent rectificatif SIA 260-C1:2020 à la norme SIA 260:2013 a été approuvé par la commission SIA « Normes de structures porteuses » le 19 octobre 2020.

Il est valable à partir du 1^{er} novembre 2020.

Il est mis à disposition sous www.sia.ch/rectificatif > SIA 260.

Rectificatif C1 à la norme SIA 260:2013 fr

Page	Chiffre/ figure	jusqu'à présent (Les passages erronés sont écrits en gras / biffé)	Correction (Les passages corrigés sont écrits en gras / italique)
32	4.4.4.5	<p>Pour la situation de projet Séisme, on a :</p> $E_d = E\{G_k, P_k, A_d, \psi_{2i}Q_{ki}, X_d, a_d\} \quad (23)$ <p>où la valeur de A_d est réduite de 50% par rapport à la valeur utilisée pour la vérification de la sécurité structurale. Il est ainsi possible de prendre en considération la période de retour réduite dans la vérification de l'aptitude au service. Les coefficients de réduction ψ_{2i} se trouvent dans les annexes A à F. Pour les bâtiments avec éléments incorporés à comportement fragile ou ductile, les déplacements horizontaux par étage seront limités à $1/500$ respectivement à $1/200$ de la hauteur d'étage.</p>	<p>Pour la situation de projet Séisme, on a :</p> $E_d = E\{G_k, P_k, A_d, \psi_{2i}Q_{ki}, X_d, a_d\} \quad (23)$ <p>où la valeur de dimensionnement de l'action accidentelle A_d est définie dans la norme SIA 261. Les coefficients de réduction ψ_{2i} se trouvent dans les annexes A à F. Pour la vérification de l'aptitude au service pour les bâtiments avec des éléments de construction secondaires, les déplacements horizontaux par étage seront limités à $1/500$ de la hauteur d'étage pour un comportement fragile des éléments de construction secondaires, respectivement à $1/200$ de la hauteur d'étage pour un comportement ductile.</p>